



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Compte-rendu de la CAP nationale des Techniciens Supérieurs du Développement Durable

19 février 2019

La CAP est présidée par Marie-Christine PERRAIS, sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires (MGS) à la Direction des Ressources Humaines.

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

nous avons le plaisir de nous retrouver au sein de cette instance pour son installation.

En premier lieu, nous tenons à rappeler que la présence des suppléants est importante afin de permettre à ceux-ci de suppléer les titulaires en connaissance des dossiers et du fonctionnement de cette CAP. En conséquence, ils doivent être convoqués et leurs frais pris en charge.

Ensuite, nous rappelons notre attachement aux CAP, lieu de débats et de connaissance des spécificités de chaque corps. La quasi disparition des CAP envisagée pour 2022 n'est pas acceptable. La CFDT compte bien démontrer d'ici là la plus-value de notre CAP.

La CFDT continuera à défendre la mise en place de procédures transparentes qui doivent permettre à tout TSDD de connaître précisément l'évolution de sa situation professionnelle. Il n'est pas acceptable qu'il ne soit pas obligatoire de le tenir informé des propositions à la promotion, des avis sur sa mobilité ou encore des arbitrages qui jouent directement sur sa carrière.

Enfin, nous rappelons à l'administration que lors du dernier mandat, quatre ans n'ont pas suffi pour aborder ne serait-ce qu'une seule fois des aspects importants du corps des TSDD :

- l'accès au corps de TSDD (concours, examen professionnel) ;
- la formation initiale des TSDD ;
- le processus d'affectation en sortie d'école ;
- l'accès à la catégorie A.

La CFDT demande un réel dialogue social au sein de groupes de travail thématiques qui, par exemple, aurait évité la sortie de la circulaire « promotions » pour 2020 sans aucune concertation.

Merci pour votre attention.

Réponses de la présidente de la CAP aux déclarations préalables

AP 2022 : la présidente n'a pas d'informations sur ce sujet. Adviene que pourra !

Règlement intérieur : la présidente indique qu'il va être abordé lors de cette CAP.

Aspects importants du corps des TSDD (accès au corps par concours ou examen professionnel, formation initiale, processus d'affectation en sortie d'école, accès à la catégorie A) : la présidente répond que ces différents points sont à redemander à RS et qu'ils seront à aborder dans une autre instance que la CAP des TSDD (par exemple, en CT).

Projet de règlement intérieur de la CAP des TSDD

La présidente évoque ce qui s'est passé à la CAP des SACDD la semaine dernière. Elle aurait souhaité que cela se passe autrement.

Depuis, l'administration a apporté des modifications au projet de règlement intérieur de la CAP des SACDD et elle s'est engagée à le soumettre aux membres de la CAP des SACDD au plus tard mercredi 20 février 2019

Il est projeté en séance afin de le comparer à celui relatif à la CAP des TSDD.

L'ensemble des membres est d'accord pour appliquer ces corrections au projet de règlement intérieur de la CAP des TSDD.

Ce dernier ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme

Deux membres titulaires : 1 FO (M. Mouzac) et 1 UNSA (M. Picard).

Deux membres suppléants : 1 CFDT (Mme Devulder) et 1 CGT (Mme Averadère).

Changement de résidence administrative

Un TSPDD en Guadeloupe change de résidence administrative.

Avis favorable à l'unanimité.

Titularisations

Les trois agents ci-dessous sont titularisés.

Nom	Affectation	Date titularisation	Corps/Spécialité
ETIENNE Pascal	DREAL Normandie	05/03/2019	TSPDD TG
MOULINS Pascal	Ministère de la Justice ...	05/03/2019	TSPDD TG
VAN DEN BERG Jules	DDTM 54	05/01/2019	TSPDD TG

Avis favorable à l'unanimité.

Intégrations dans le corps des TSDD

Nom	Service d'accueil	Grade	Observations
BASTOS Gilles.....	VNF/DT Centre-Bourgogne	TSPDD EEI.....	au 1 ^{er} mars 2019
GAUTIER Anaël.....	DDT Hautes-Alpes.....	TSPDD TG.....	au 1 ^{er} mars 2019

Avis favorable à l'unanimité.

Prochaines CAP

Pré-CAP « LA 2019 » est prévue le 20 février 2019.

CAP « LA 2019 » est prévue le 19 mars 2019.

CAP « mutations » est prévue les 22 (après-midi) et 23 mai 2019 (journée).

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Claude GUILLET..... CEREMA DTERNC..... 02.35.68.92.96
claude.guillet@cerema.fr

Nathalie DEVULDER..... DDT des Ardennes 03.51.16.51.82
nathalie.devulder@ardennes.gouv.fr